

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Environnement,
- VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, approuvant les nouveaux règlements d'aide relatifs aux Contrats régionaux de bassin versant et aux territoires hors Schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvés,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 novembre 2015, attribuant une subvention d'un montant de 14 400 € au Syndicat Mixte des Bassins Evre, Thau, Saint-Denis, Robinets, Haie-d'Allot,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016, attribuant une subvention d'un montant de 25 593 € au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Sarthe amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Sèvre niortaise – Marais Poitevin »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Vendée »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Goulaine Divatte Haie d’Allot »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017, approuvant le contrat régional de bassin versant « Layon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Boivre Acheneau tenu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Lay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018, attribuant une subvention d’un montant de 13 235 € à la commune de Nesmy, dans le cadre du CRBV Lay,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le contrat régional de bassin versant « Logne Boulogne Ognon Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018, approuvant le contrat régional de bassin versant « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Evre Thou Saint-Denis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant l’avenant au Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant l’avenant au Contrat régional de bassin versant « Sarthe amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juin 2019, attribuant une subvention d’un montant de 18 560 € au Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique du Sud Loire, dans le cadre du CRBV Boivre Acheneau, Tenu,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Huisne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vie et Jaunay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant l'avenant au Contrat régional de bassin versant « Sèvre Niortaise –Marais Poitevin»,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant l'avenant au Contrat régional de bassin versant « Vendée »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1-Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Soutien aux territoires de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) non approuvés

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 2 400 € au bénéfice du Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme pour une action relative à une étude de mise en place d'un réseau de suivi piézométrique conformément au tableau présenté en annexe 1 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 2 400 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

**ATTRIBUE**

des subventions pour un montant total de 3 907 € au bénéfice du Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme et du Syndicat mixte du Bassin entre Mayenne et Sarthe pour deux actions relatives à des études préalables aux travaux, conformément au tableau présenté en annexe 1 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 3 907 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020.

Engagements dans le cadre des Contrats régionaux de bassins versants (CRBV) approuvés

**ATTRIBUE**

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV "Goulaine" représentant un montant total de 1 600 €, conformément au tableau présenté en annexe 2 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV "Vilaine" représentant un montant total de 5 610 €, conformément au tableau présenté en annexe 3 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV "Grand-Lieu" représentant un montant total de 2 600 €, conformément au tableau présenté en annexe 4 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV "Authion" représentant un montant total de 10 125 €, conformément au tableau présenté en annexe 5 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV "Evre-Thau-Saint-Denis" représentant un montant total de 10 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 6 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CRBV "Layon" représentant un montant total de 28 400 €, conformément au tableau présenté en annexe 7 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CRBV "Mayenne" représentant un montant total de 259 617 €, conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV "Loir" représentant un montant total de 76 912 €, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV "Sarthe Amont" représentant un montant total de 14 456 €, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CRBV "Huisne" représentant un montant total de 76 905 €, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, huit subventions au titre du CRBV "Sèvre Niortaise" représentant un montant total de 155 074 €, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV "Vendée" représentant un montant total de 14 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CRBV "Vie et Jaunay" représentant un montant total de 84 510 €, conformément au tableau présenté en annexe 14.

## 2- Ajustements administratifs

APPROUVE

l'éligibilité des dépenses à compter du 31 mai 2016 pour l'action 1.6 « Acquisition de matériel de désherbage alternatif » inscrite au programme 2017-2019 du Contrat régional de bassin versant « Lay » (arrêté 2018-01383) ;

APPROUVE

la modification du régime de TVA relative à l'aide attribuée par la Commission permanente du 6 juin 2019 (arrêté 2019\_08307) au Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Sud Loire, pour l'action 15 « Coordination du CRBV Boivre Achenau Tenu 2018. La dépense reste inchangée mais portera désormais sur une dépense subventionnable TTC.

APPROUVE

la prorogation de la durée de validité jusqu'au 12 novembre 2020 de la subvention attribuée au Syndicat mixte des Bassins Evre, Thau, Saint-Denis, Robinets, Haie-d'Allot pour l'étude de la restauration de la continuité écologique sur cinq ouvrages de l'Evre (arrêté 2015\_09578)

APPROUVE

la prorogation de la durée de validité jusqu'au 3 août 2022 de la subvention attribuée au Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme pour la réalisation de la seconde tranche des travaux de restauration de la Boire de Soudon (arrêté 2016\_06541\_01).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs